



Résiliation assurance santé

Par **val31300**, le **08/11/2012 à 13:28**

Bonjour,rnrnrnJe souhaite résilier mon assurance santé car j'en suis très mécontente (délais de remboursements de + de 3 mois) mais c'est une association et il paraît que je ne peux me servir de la loi ChatelnJe n'ai à ce jour reçu aucun échéancier 2013 alors que mon contrat arrive à échéance le 31-12-12rnlI m'aurait fallu je pense envoyer ma demande de résiliation avec un préavis de 3 moisrnrnComment mettre fin à ce contrat ?rnrnMerci de vos réponsesrnrnCordialement Valérie

Par **alterego**, le **08/11/2012 à 14:32**

Bonjour,rnrnVous pouvez résilier votre contrat chaque année, à la date d'échéance à moins qu'il ne prévoit délai inférieur, par lettre RADAR.rnrnLa date à prendre en considération pour le point de départ du préavis est fixée à 2 mois (Loi Lefebvre). Anticipez de quelques jours.rnrnCordialement

Par **val31300**, le **08/11/2012 à 15:06**

Merci de votre réponse aussi rapidernJ'en déduis que je suis "bonne" pour repartir sur un an de plus puisque l'échéance est au 01-01-2013....